

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DU QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire du mois de juin 2022** du conseil de la municipalité de Saint-Gilbert tenue le **6 juin 2022** à 20h00 dans la salle du conseil municipal localisé au 110 rue Principale, Saint-Gilbert.

Présences :

Le maire	M. Daniel Perron
Les conseillers-ères	Mme Caroline Gignac, poste #1
	M. François Savard, poste #2
	M. Luc Gignac, poste #3
	M. Raymond Groleau, poste #4
	Mme Huguette Chalifour, poste #5
	M. David Charbonneau, poste #6

M. Christian Fontaine, directeur général et greffier-trésorier, assiste à la séance.

96-06-22 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, sur proposition de Mme Huguette Chalifour, conseillère au poste numéro 5, la présente séance ordinaire du 6 juin 2022 est déclarée ouverte sous la présidence de M. Daniel Perron, maire. Il est 20h02.

97-06-22 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Par conséquent,
Il est proposé par M. François Savard,
Et il est résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté et de laisser l'ordre du jour ouvert tout au long de la présente séance.

QUE soit ajouté à l'item Affaires nouvelles :

- a) Radar sur la route 354
- b) Feux clignotants, route Létourneau et route 354
- c) Plan municipal de mesure d'urgence, système d'alerte et génératrice
- d) Engagement de M. Jérôme Bélanger-Germain au poste d'agent de secrétariat

98-06-22 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022**

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 mai 2022 ont été remises à chacun des membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le procès-verbal et qu'ils renoncent à sa lecture;

Par conséquent,
Il est proposé par M. François Savard,
Et il est résolu unanimement :

QUE soit approuvé, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022.

RAPPORT DES COMITÉS ET DES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les membres du conseil font état des activités municipales auxquels ils ont participé au cours du mois de mai 2022.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une présentation est faite par Mme Carole Marcotte, porte-parole d'un groupe de citoyens signataires et dépositaire des deux pétitions que nous avons reçues à la municipalité le 18 mai 2022. La première partie de son exposé explique le contenu de la pétition des citoyens signataires dénonçant la vitesse de la circulation et l'augmentation du trafic lourd sur la rue principale causé par la croissance des entreprises locales de transport et la circulation de transit de transporteurs externes malgré son interdiction. La deuxième partie de l'exposé de Mme Marcotte concerne la pétition des citoyens signataires concernant la pratique de l'épandage des herbicides et des pesticides à proximité des résidences et de l'espace public; de la possibilité de développer une réglementation; et la création d'un comité pour contrer cette pratique agricole envahissante sur le territoire de Saint-Gilbert.

Un échange ouvert s'en suit entre la dizaine de citoyens présents dans la salle et les membres du conseil municipal à propos des problématiques soulevées et des solutions à envisager.

RAPPORT AU CONSEIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, GREFFIER-TRÉSORIER RELATIF AUX MEMBRES AYANT SUIVI LA FORMATION OBLIGATOIRE EN ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LRRRQ c. 15.1.0.1), M. Christian Fontaine, directeur général, greffier-trésorier, fait état aux membres du conseil de l'attestation d'assistance de tous les membres du conseil municipal de Saint-Gilbert à la formation obligatoire en éthique et en déontologie des élus municipaux.

99-06-22

APPROBATION ET AUTORISATION DÉPÔT DE SIGNATURE PROGRAMME PAVL- PPA-CE 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gilbert a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gilbert a déposé le 4 avril 2022 une demande d'aide de 20 000 \$ au bureau du député de la circonscription de Portneuf, M Vincent Caron pour des travaux de drainage et d'égouts pluviaux totalisant 60 000 \$ à être réalisés à l'aide du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) au cours de l'exercice financier 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE les éléments du réseau routier pour lequel une demande est de compétence municipale et, est admissible au PAVL- PPA-CE;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Luc Gignac,
Et il est résolu unanimement :

QUE soit autorisé le dépôt de la demande d'aide financière de 20 000 \$ auprès du bureau du député de la circonscription de Portneuf, M Vincent Caron, pour des travaux de drainage et d'égouts pluviaux totalisant 60 000 \$ à être réalisés à l'aide du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) au cours de l'exercice financier 2022-2023.

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE L'APPROBATION DES ÉLECTEURS POUR LE RÈGLEMENT 06-2022, RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 85 102 \$ ET UN EMPRUNT MAXIMAL DE 85 102 \$ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PRÉAU

À la suite des résultats de la journée d'enregistrement tenue le 6 juin 2022 entre 9 et 19 heures, M. Christian Fontaine, directeur général et secrétaire-greffier, dépose au conseil municipal le certificat de l'approbation des électeurs du règlement 06-2022, Règlement décrétant une dépense de 85 102 \$ et un emprunt maximal de 85 102 \$ pour la réalisation des travaux de réfection du préau.

100-06-22 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 08-2022, RÈGLEMENT QUI A POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE 87 184 \$ ET EMPRUNT MAXIMAL DE 87 184 \$ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'AMÉLIORATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Un avis de motion est donné par M. François Savard, conseiller au poste numéro 2, annonçant qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 08-2022 règlement qui a pour objet de décréter une dépense de 87 184 \$ et emprunt maximal de 87 184 \$ pour la réalisation des travaux de rénovation et d'amélioration du centre communautaire.

101-06-22 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 08-2022, RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 87 184 \$ ET UN EMPRUNT DE 87 184 \$ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'AMÉLIORATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

M. David Charbonneau, conseiller au poste numéro 6, présente et dépose le projet de règlement 08-2022, règlement décrétant une dépense de 87 184 \$ et un emprunt maximal de 87 184 \$ pour la réalisation des travaux de rénovation et d'amélioration du centre communautaire.

102-06-22 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT RMU-2022-A, RÈGLEMENT QUI A POUR OBJET DE MODIFIER LES FRAIS ANNUELS D'ENREGISTREMENT D'UN CHIEN CONTENUS À L'ANEXE 3.1 DU RÈGLEMENT RMU-2021 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE

Un avis de motion est donné par Mme Caroline Gignac, conseillère au poste numéro 1, annonçant qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro RMU-2022-A, règlement qui a pour objet la modification des frais annuels d'enregistrement d'un chien contenus à l'annexe 3.1 du règlement RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie.

103-06-22 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT RMU-2022-A, RÈGLEMENT QUI A POUR OBJET DE MODIFIER LES FRAIS ANNUELS D'ENREGISTREMENT D'UN CHIEN CONTENUS À L'ANEXE 3.1 DU RÈGLEMENT RMU-2021 RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE

Mme Caroline Gignac, conseillère au poste numéro 1, présente et dépose le projet de règlement RMU-2022-A, règlement qui a pour objet la modification des frais annuels d'enregistrement d'un chien contenus à l'annexe 3.1 du règlement RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie.

**104-06-22 CENTRE MÉDICAL ET PROFESSIONNEL DE L'OUEST DE PORTNEUF
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 4 « SOUTIEN À LA VITALISATION
ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE « FONDS RÉGION ET RURALITÉ
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Deschambault-Grondines, Portneuf, Saint-Casimir, Saint-Marc-des-Carières, Saint-Thuribe, Saint-Ubalde et Saint-Gilbert désirent présenter un projet d'acquisition et de gestion d'équipement pour le Centre médical et professionnel de l'ouest de Portneuf dans le cadre de l'aide financière;

Par conséquent,
Il est proposé par M. Raymond Groleau,
Et il est résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Gilbert s'engage à participer au projet d'acquisition et de gestion d'équipement du Centre médical et professionnel de l'ouest de Portneuf et à assumer une partie des coûts ;

QUE soit autorisé le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

QUE soit nommée la Municipalité de Saint-Marc-des-Carières l'organisme responsable du projet.

**105-06-22 APPUI AU PROJET DE CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE DES
MUNICIPALITÉS DE L'OUEST DE PORTNEUF POUR LES SERVICES
D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE les maires de municipalités de l'ouest de Portneuf travaillent activement, avec l'aide de Mme Ariane Babin, conseillère à la direction régionale de la Capitale-Nationale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la mise en place d'une régie intermunicipale de l'ouest de Portneuf pour regrouper les services d'urbanisme des différentes municipalités;

Par conséquent,
Il est proposé par Mme Huguette Chalifour,
Et il est résolu unanimement :

QUE soit démontré l'intérêt de la municipalité de Saint-Gilbert à la démarche actuelle des maires des municipalités de l'ouest de Portneuf pour la création d'une régie intermunicipale desservant les municipalités de l'ouest de Portneuf afin d'assurer un service d'urbanisme de qualité dans chacune des municipalités qui la composeront.

**106-06-22 APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS
DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES**

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un milieu humide sur une propriété constitue une contrainte majeure pour la viabilisation des terrains résidentiels localisés dans la zone Ra/a-1 identifiée au plan de zonage de la municipalité, zone correspondant à l'îlot déstructuré pour le territoire de Saint-Gilbert reconnu au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 141-10-21 de son conseil, la municipalité a octroyé à la CAPSA, organisme de bassin versant des rivières Ste-Anne, Portneuf et du secteur de la Chevrotière le mandat de validation, de description des types de milieux humides inventoriés, sur un ensemble de lots ou parties de lots identifiés à la résolution, totalisant une charge de 2 652 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre au cadre normatif et aux critères d'analyse du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCCC) les travaux de relevés sur le terrain ont été retardés au début de juin de la présente année;

CONSIDÉRANT QUE la dépense a été engagée par la résolution 141-10-21, mais que celle-ci n'a pas été incluse aux prévisions financières de la présente année;

Par conséquent,
Il est proposé par M. David Charbonneau,
Et il est résolu unanimement :

QUE soit approuvée l'appropriation de l'excédent des opérations au 31 décembre 2021 à être versée au code de Grand-livre 02-470-411, Service scientifique et de génie.

107-06-22 **REMERCIEMENTS ET FÉLICITATION À M. JÉRÔME BÉLANGER-GERMAIN POUR LA RÉUSSITE DE SON STAGE AU SEIN DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE**

➤ À ce moment-ci de la séance, le maire, M. Daniel Perron déclare son lien familial et se retire des discussions et du vote. M. François Savard, maire suppléant, préside alors la séance.

CONSIDÉRANT QUE M. Jérôme Bélanger-Germain a sollicité la municipalité de Saint-Gilbert pour l'obtention d'un stage en milieu de travail pour compléter ces études en secrétariat général;

CONSIDÉRANT QUE M. Jérôme Bélanger-Germain a réussi avec mention son stage de dix semaines au sein de l'administration municipale;

Par conséquent,
Il est proposé par M. François Savard,
Et il est résolu unanimement :

QUE soit exprimée à M. Jérôme Bélanger-Germain toute la reconnaissance des membres du conseil municipal et du personnel de la municipalité pour son généreux engagement et la mise à contribution de ses connaissances acquises au profit de l'organisation municipale au cours de son stage en milieu de travail;

QUE soit soulignée à M. Jérôme Bélanger-Germain l'appréciation de l'excellence de son travail et de ses qualités probantes de collaborateur hors pair.

108-06-22 **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER**

➤ À ce moment-ci de la séance, le maire, M. Daniel Perron, reprend la présidence du conseil.

Par conséquent,
Il est proposé par M. Luc Gignac,
Et il est résolu unanimement :

QUE le Conseil autorise le paiement des comptes présentés sur la liste des comptes à payer de mai 2022 et déposés pour approbation pour un total de 68 436.60 \$.

109-06-22 **ENGAGEMENT DE M. JÉRÔME BÉLANGER-GERMAIN AU POSTE TEMPORAIRE D'AGENT DE SECRÉTARIAT**

➤ À ce moment-ci de la séance, le maire, M. Daniel Perron déclare son lien familial et se retire des discussions et du vote. M. François Savard, maire suppléant, préside alors la séance.

CONSIDÉRANT QUE M. Jérôme Bélanger-Germain a réussi avec mention son stage de dix semaines au sein de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT QUE les besoins importants actuels de ressources humaines en matière de gestion documentaire et de communication;

Par conséquent,
Il est proposé par Mme Huguette Chalifour,
Et il est résolu unanimement :

QUE soit retenue la candidature de M. Jérôme Bélanger-Germain à titre d'employé temporaire, d'une durée de dix semaines, au poste d'agent de secrétariat à temps partiel à raison de 15 heures par semaine ;

QUE le traitement de M. Jérôme Bélanger-Germain à titre d'employé temporaire au poste d'agent de secrétariat à temps partiel soit de 15.00 \$ par heure travaillée, les autres conditions contenues à la Loi sur les normes du travail (LRRQ c. N-1.1) s'appliquant intégralement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- À ce moment-ci de la séance, le maire, M. Daniel Perron, reprend la présidence du conseil.

En présence de M. Jacques Perron, sont présentés les résultats temporaires de l'étude complémentaire sur les milieux humides en cours d'exécution par Mme Geneviève Légaré, technicienne biologiste à la CAPSA, organisme de bassin versant des rivières Ste-Anne, Portneuf et du secteur de la Chevrotière. Différentes questions sont soulevées, dont la possibilité d'un lotissement résidentiel sur une partie des lots 4 615 356 et une partie du lot 5 903 405, la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) pour obtenir une autorisation de lotissement résidentiel en milieu humide, les modifications du plan d'urbanisme et du plan de zonage et le déplacement du tracé actuel du chemin de la Baie.

110-06-22 FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Huguette Chalifour,
Et il est résolu unanimement :

QUE la présente séance soit levée. Il est 22h12.

Daniel Perron,
Maire

Christian Fontaine,
Directeur général et greffier-trésorier